

HYPOTHÈSES GNL : DISTRIBUTION ET ÉQUILIBRAGE

Distribution

- 1 Le volume réellement consommé par le client GNL pour la période du 1^{er} octobre 2013 au
2 30 septembre 2014 est 25 797 10³m³.
- 3 Le palier tarifaire a été déterminé au moyen du volume réel de liquéfaction de l'usine LSR.
4 Ainsi, ce volume était de 66 727 10³m³ pour la période du 1^{er} octobre 2013 au
5 30 septembre 2014. Convertie sur une base quotidienne, la quantité obtenue est de
6 182 814 m³/jour, laquelle correspond au palier 5.8 du volet A du tarif D₅.
- 7 Le coût unitaire attribuable au palier tarifaire tarif D_{5.8} volet A a été déterminé au moyen
8 de l'allocation des coûts présentée à la Cause tarifaire 2014, R-3837-2013.

Coût distribution unitaire (¢/m ³) ¹ (1)	Fonds Vert CT2013 (¢/m ³) (2)	Fonds Vert CT2014 (¢/m ³) (3)	Coût distribution – Client GNL CT2014 excluant FV (¢/m ³) (4= 1-2)	Coût distribution – Client GNL CT2014 incluant FV (¢/m ³) (5=4+3)
3,312	0,711	0,686	2,602	3,288

Équilibrage

- 9 Le volume réellement consommé par le client GNL pour la période du 1^{er} octobre 2012 au
10 30 septembre 2013 est de 15 842 10³m³.
- 11 Les paramètres nécessaires au calcul du prix d'équilibrage du tarif D₅ ont été déterminés
12 au moyen du profil global de liquéfaction réel de l'usine LSR pour la période du 1^{er} octobre
13 2012 au 30 septembre 2013 et, conformément à la méthode présentée à l'article 14.1.3.2
14 des *Conditions de service et Tarif*, au nombre maximum de jours d'interruption ainsi qu'au
15 nombre réel de jours d'interruption. Les valeurs obtenues sont les suivantes.

¹ R-3837-2013, B-0165, Gaz Métro-14, Document 3, page 6 ligne 50.

Jmax	Jréel	A (m ³ /jour)	A _{D5} (m ³ /jour)	H _{D5} (m ³ /jour)	P _{D5} (m ³ /jour)
62	0	156 722	130 101	51 046	73 189

1 Les éléments du revenu requis de l'équilibrage utilisés pour déterminer le prix
2 d'équilibrage à être remboursé par le client GNL sont : les coûts de pointe 30 013 000 \$
3 et d'espace 103 265 000 \$². Ces coûts convertis sur une base volumétrique sont
4 présentés au tableau suivant. Il est à noter que ce tableau présente également les valeurs
5 des bornes de prix minimum et maximum utilisées.

Prix pointe (¢/m ³)	Prix espace (¢/m ³)	Prix min (¢/m ³)	Prix max (¢/m ³)
232,8	2 169,6	-1,561	« non limité »

6 La formule d'équilibrage applicable aux clients du tarif D₅ est la suivante :

7
$$(\text{prix pointe} * (P_{D5} - H_{D5}) + \text{prix espace} * (H_{D5} - A_{D5})) / (A * 365)$$

8 L'application des valeurs présentées précédemment a permis de déterminer le prix
9 unitaire d'équilibrage pour le client GNL pour l'année 2013.

10 Soit pour la pointe : $(232,8 * (73 189 - 51 046) / (156 722 * 365) = 0,089$

11 Soit pour l'espace : $(2 169,6 * (51 046 - 130 101) / (156 722 * 365) = -1,561$

Prix de pointe (¢/m ³)	Prix d'espace (¢/m ³)	Prix équilibrage total (¢/m ³)
0,089	-1,561	-1,472

² R-3837-2013, B-0112, Gaz Métro-11, Document 1, colonnes 5 et 6, ligne 16.